

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE LE BARROUX

JEUDI 6 AVRIL 2023

Nombres de Membres

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

Date de la convocation :
30/03/2023
Date de l'affichage de la
délibération :
19/04/2023

Objet :
Budget Principal
Affectation du Résultat
de l'exercice 2022 au
BP 2023.

L'an deux mille vingt-trois le 06 Avril à 20h06, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil de LE BARROUX Présidence de Bernard MONNET, Maire de LE BARROUX.

Étaient présents : Line BERTHOMIER, Véronique MARIN, Myriam THEOULLE, Brigitte D'OLLONE, Bruno BATAILLER, Gilles GRILLET, Pascal MENEGATTI, Bernard MONNET, Jean-Philippe MARIN, Gilbert DARUD.

Absents excusés : Pascale PICARD, Maurane ISNARD, Marc LARTIGUE.

Excusés ayant donné pouvoir : Pascale PICARD donne pouvoir à Line BERTHOMIER Maurane ISNARD donne pouvoir à Fabien RIME, Marc LARTIGUE donne pouvoir à Bernard MONNET

Secrétaire nommé : Monsieur Gilbert DARUD

Le Conseil Municipal,

Vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Report :

Un excédent reporté de la section d'Investissement de l'année antérieure **367 728.20 euros**
Un excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure **498 210.42 euros**

Soldes d'exécution 2022 :

Un solde d'exécution (Excédent – 001) de la section d'investissement..... + **45 988.17 euros**
Un solde d'exécution (Déficit – 002) de la section de fonctionnement..... + **27 905.30 euros**

Restes à réaliser pour la section d'Investissement

En dépenses pour un montant de néant
En recettes pour un montant de néant

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à **0,00 euros**

Il convient de procéder à l'affectation du résultat de clôture 2022 soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

A défaut de déficit à résorber,

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, **d'affecter** le solde disponible du Résultat 2022 :

- **Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)**..... **0,00 euros**
- **Excédent de résultat de fonctionnement reporté (compte R 002)**..... **526 115.72 euros**

Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Secrétaire de Séance, Gilbert DARUD

Le Maire, Bernard MONNET

